

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

Du 21 Septembre 2009

Présents : G.BLEINC ; P.AUGUSTIN ; P. CODOL ; G.CARCELLER ; S.CAROTTI ; M.IPLIKDJIAN ; J-M FICHBEN ; M.MUSCARNERA ; M.HENRY ; N.NAVARRO ; S.GUIGONNET ; M.MINIER-ROUX ; L.CHAMOIN

Excusés : V.PAREGNO (pouvoir S.CAROTTI), P.PECQUEUX (pouvoir à M.MUSCARNERA)

1) Ouverture d'une ligne de crédit

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que pour faire face aux besoins de trésorerie futurs de la commune dus notamment aux délais de versement de subventions, il est nécessaire de contracter une ouverture de crédit auprès du Crédit Agricole d'un montant maximum de 600 000,00 €.

Adopté (14 Pour ; 1 abstention S.CAROTTI)

2) Création d'un poste à l'école élémentaire :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Inspecteur d'Académie relatif à la proposition de création d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire du Puits de Marin.

Monsieur le Maire souligne le dynamisme démographique de la Commune, rappelle la qualité de l'enseignement dispensé par cette structure et propose de rendre un avis favorable concernant cette création de classe supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

3) Déclassement d'une parcelle du domaine public au domaine privé de la commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de réfection du Cours nécessite de déclasser une parcelle de terrain du domaine public au domaine privé de la commune. Cette parcelle de 11 m² est située à proximité du monument aux morts.

Adopté à l'unanimité

4) Participation pour non réalisation d'aires de stationnement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°1956 du 29 mars 2004 modifiée par la délibération n°2226 du 4 septembre 2006 concernant la mise en place d'un régime de participation pour non réalisation d'aires de stationnement.

Suite à ce rappel, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la participation par place manquante à 14 056,87 € (quatorze mille cinquante-six euros et quatre-vingt sept centimes).

Adopté à l'unanimité

5) Règlement de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de réactualiser le règlement de la salle des fêtes. Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement.

Adopté à l'unanimité

6) Tarifs location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il faut fixer le tarif de location de la salle des fêtes. Le montant proposé est de 500,00 €. Après en avoir débattu, le tarif a été arrêté à 400,00 €.

Adopté par 8 voix Pour, 6 voix Contre (G.BLEINC; L.CHAMOIN; P.AUGUSTIN; M.MUSCARNERA; M.HENRY; P.PECQUEUX), 1 abstention (S.GUIGONNET).

7) Demande de subvention au Conseil Régional pour la réfection du Cours

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Régional pour la réfection de la partie existante du Cours. Monsieur le Maire propose de demander une aide de 430 000,00 € au Conseil Régional soit 40 % du montant de l'opération.

Adopté à l'unanimité

8) Demande de subvention au Conseil Régional pour la réfection des chapelles

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à de nombreux travaux (toiture, façade...) dans les chapelles de Rougiers. Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel de ce projet est de 81 930,00 € et propose de demander une aide de 24 579,00 € au Conseil Régional soit 30 % du montant de l'opération.

Adopté à l'unanimité

9) Désignation d'un délégué à la commission d'accessibilité de la communauté de commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article 46 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées oblige les communes ou les communautés de communes de plus de 5 000 habitants à créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Monsieur le Maire précise donc qu'une commission intercommunale va être créée pour notre communauté de communes et qu'il convient donc de désigner un représentant de la commune.

Monsieur L.CHAMOIN a été désigné.

Adopté à l'unanimité

10) Convention VEGA

Monsieur Paul Augustin, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune de Rougiers a signé une convention de partenariat avec l'association VEGA dans le cadre d'un chantier d'insertion en milieu rural et forestier pour l'année 2009.

Monsieur Paul Augustin propose d'adopter une délibération de principe pour la reconduction de cette action sur l'année 2010, et ce aux mêmes conditions financières, soit un montant de 1 500 €.

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 28 Septembre 2009 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 28 Septembre 2009

Le Maire